

Commission du droit d'auteur du Canada

Plan ministériel 2025-2026

L'honorable Anita Anand, c.p., député

Ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie



Commission du droit
d'auteur Canada

Copyright Board
Canada

Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada représenté par le ministre de l'Industrie, 2025

Ce document est disponible en HTML et PDF sur le site Web de la Commission du droit d'auteur du Canada et en médias substituts sur demande.

This publication is also available in English.

N° de catalogue : Iu121-4F-PDF

ISSN : 2561-4916

Plan ministériel 2025-2026 de la Commission du droit d'auteur du Canada : En un coup d'œil

Un Plan ministériel décrit les priorités et les plans d'un ministère ainsi que les coûts connexes pour les trois prochains exercices.

- [Vision et valeurs](#), [mandat, juridiction et rôle](#), et [gouvernance](#)

Priorités du ministère

En 2023, la Commission a achevé la Phase 1 de son initiative de modernisation qui a donné lieu à une révision complète de ses processus et politiques internes en vue d'améliorer l'efficacité et la transparence de ses opérations. Poursuivant la voie tracée au cours des deux dernières années, la Commission continuera de travailler en 2025-2026 en vue d'atteindre les objectifs de la Phase 2 de l'Initiative de modernisation. Plus particulièrement, les priorités absolues de la Commission pour 2025-2026 sont les suivantes :

- Améliorer la capacité de la Commission comme facilitateur du marché ;
- Continuer la saine gestion de l'inventaire de dossiers ;
- Maintenir de saines pratiques organisationnelles.

Faits saillants

En 2025-2026, les dépenses totales prévues (y compris les services internes) pour la Commission du droit d'auteur sont de 4 730 579 \$ et le nombre total d'équivalents temps plein prévus (y compris pour les services internes) est de 26. Pour obtenir des renseignements exhaustifs sur les montants totaux prévus pour les dépenses et les ressources humaines de la Commission, consultez la section [Dépenses et ressources humaines prévues](#) du plan complet.

Un résumé des réalisations prévues pour le ministère en 2025-2026 selon son Cadre ministériel des résultats approuvé est présenté ci-dessous. Un Cadre ministériel des résultats comprend les responsabilités essentielles d'un ministère, les résultats qu'il prévoit atteindre et les indicateurs de rendement permettant de mesurer les progrès réalisés en vue d'obtenir ces résultats.

Responsabilité essentielle : Tarifs et licences liés au droit d'auteur

Dépenses prévues : 3 784 463 \$ en 2025-2026

Ressources humaines prévues : 21 en 2025-2026

Résultats ministériels :

- Délivrance efficace et transparente de tarifs et de licences

Les plans de la Commission pour cette responsabilité essentielle l'an prochain se résument ainsi :

- Améliorer la capacité de la Commission comme facilitateur du marché ;
- Continuer la saine gestion de l'inventaire de dossiers ;
- Maintenir de saines pratiques organisationnelles.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les [Tarifs et licences liés au droit d'auteur](#) dans le plan complet.

Plan ministériel 2025-2026 de la Commission du droit d’auteur du Canada

Sur cette page

- [Message du Vice-président et premier dirigeant](#)
- [Plans pour assurer les responsabilités essentielles et les services internes](#)
 - [Responsabilité essentielle 1 : Tarifs et licences liés au droit d’auteur](#)
 - [Services internes](#)
- [Dépenses et ressources humaines prévues](#)
 - [Dépenses](#)
 - [Financement](#)
 - [État des résultats prospectif](#)
 - [Ressources humaines](#)
- [Renseignements ministériels](#)
- [Tableaux de renseignements supplémentaires](#)
- [Dépenses fiscales fédérales](#)
- [Définitions](#)

Message du Vice-président et premier dirigeant



Drew Olsen
Vice-président et premier dirigeant

À titre de vice-président et premier dirigeant nouvellement nommé à la Commission du droit d’auteur du Canada, j’ai le plaisir de présenter notre plan ministériel pour 2025-2026. Ce document décrit les priorités et l’orientation stratégique de la Commission, détaillant les actions envisagées pour consolider les réalisations des dernières années tout en poursuivant nos efforts de modernisation, de rationalisation et d’amélioration des services destinés aux Canadiennes et aux Canadiens ainsi qu’au secteur du droit d’auteur.

En 2023, la Commission a achevé avec succès la phase 1 de son Initiative de modernisation, une étape importante qui a donné lieu à une refonte des politiques et processus internes. En 2025-2026, nous nous appuierons sur ces fondations dans le cadre de la phase 2 de l’Initiative de modernisation, afin de continuer à affiner nos opérations et à renforcer davantage notre capacité en tant que facilitateur clé du marché.

Nos principales priorités pour l’année à venir reflètent cet engagement en faveur du progrès :

- 1- **Améliorer la capacité de la Commission en tant que facilitateur du marché** : nous travaillons à renforcer notre rôle en tant qu’institution clé de l’écosystème du droit d’auteur, en veillant à ce que nos décisions liées aux tarifs et aux licences soient prises de manière transparente, équitable et sans délai. Ceci contribuera à une croissance durable, de la créativité et de l’innovation au Canada.
- 2- **Une saine gestion de notre inventaire de dossiers** : maintenir un système de traitement des dossiers efficace et structuré demeure une responsabilité essentielle de la Commission. Nos efforts d’amélioration continue de la gestion d’instances nous permettront de répondre efficacement aux attentes d’un secteur du droit d’auteur dynamique et en constante évolution.
- 3- **Maintenir de saines pratiques organisationnelles** : le succès de la Commission repose sur le dévouement et le professionnalisme de notre personnel. En 2025-26, nous continuerons à favoriser un environnement de travail sain qui soutient le développement professionnel, l’inclusion et l’excellence opérationnelle.

Je vous invite à lire les sections détaillées de ce plan afin de découvrir plus en profondeur les initiatives et les objectifs spécifiques qui guideront notre travail au cours de l'année à venir et qui témoigneront de notre engagement à obtenir des résultats favorables au soutien du système du droit d'auteur dans son ensemble. Nous sommes impatients de poursuivre nos efforts pour faire progresser le cadre du droit d'auteur au Canada, promouvoir la créativité et favoriser l'innovation.

Cordialement,

Drew Olsen
Vice-président et premier dirigeant
Commission du droit d'auteur du Canada

Plans pour assurer les responsabilités essentielles et les services internes

Responsabilités essentielles et services internes

- Responsabilité essentielle : Tarifs et licences liés au droit d'auteur
- Services internes

Responsabilité essentielle : Tarifs et licences liés au droit d'auteur

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Répercussions sur la qualité de vie](#)
- [Indicateurs, résultats et cibles](#)
- [Plans visant à atteindre les cibles](#)
- [Principaux risques](#)
- [Ressources prévues pour atteindre les résultats](#)
- [Priorités gouvernementales connexes](#)
- [Répertoire des programmes](#)
- [Résumé des changements apportés au cadre d'établissement de rapport depuis l'année dernière](#)

Description

La Commission du droit d'auteur est un tribunal administratif indépendant et un organisme de réglementation économique habilité à fixer des tarifs qui déterminent les redevances à payer pour l'utilisation d'œuvres protégées par des droits d'auteur, lorsque ceux-ci sont gérés collectivement par une société. La Commission octroie aussi des licences qui fixent les redevances à payer pour l'utilisation d'œuvres protégées par le droit d'auteur lorsque le titulaire du droit est introuvable. En délivrant des tarifs et des licences justes et équitables, la Commission veille à ce que les titulaires de droits soient rémunérés en temps opportun, tout en soutenant la prospérité et l'innovation dans l'économie canadienne. Son travail sert aussi à renforcer la confiance à l'égard des processus liés aux tarifs et aux licences au Canada.

Répercussions sur la qualité de vie

Le gouvernement du Canada a élaboré le Cadre de qualité de vie qui vise à mesurer ce qui compte le plus pour les Canadiens et Canadiennes, afin de contribuer à la budgétisation et à la prise de décisions fondées sur des données probantes à l'échelon fédéral. Le Cadre de qualité de vie se compose d'une série de domaines, dont chacun comprend plusieurs indicateurs. On peut trouver plus de renseignements sur ce cadre, y compris les domaines et les indicateurs sur le site Web du [Cadre de qualité de vie pour le Canada](#). Cette section cerne les domaines et les indicateurs du Cadre de qualité de vie qui se rapportent le plus étroitement à la responsabilité essentielle de la Commission (Tarifs et licences liés au droit d'auteur).

La responsabilité essentielle de la Commission du droit d'auteur contribue au domaine de la « Prospérité » du Cadre de qualité de vie du Canada et, plus particulièrement, au « Produit intérieur brut (PIB) par habitant » et à la « Productivité », au moyen de toutes les activités mentionnées dans la description de la responsabilité essentielle.

Les activités de la Commission contribuent aussi au domaine de « Saine gouvernance » du Cadre de qualité de vie du Canada et, plus particulièrement, à l'« Accès à un système de justice juste et équitable (système pénal et civil) » et « Confiance à l'égard des institutions ».

Indicateurs, résultats et cibles

Cette section présente des renseignements détaillés sur les indicateurs du ministère, les résultats réels des trois derniers exercices, les cibles et les dates cibles approuvées en 2025-2026 pour Tarifs et licences liés au droit d'auteur. Les renseignements sont présentés par résultat ministériel.

Tableau 1 : Délivrance efficace et transparente de tarifs et de licences

Le tableau 1 fournit un résumé de l'objectif et des résultats réels pour chaque indicateur associé aux résultats sous Tarifs et licences liés au droit d'auteur.

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible	Date d'atteinte de la cible
Pourcentage des décisions relatives aux tarifs rendues conformément aux exigences législatives et réglementaires	2021-2022 : 100 % 2022-2023 : 100 % 2023-2024 : 100 %	Au moins 80 %	31 mars 2025
Pourcentage des décisions visant des œuvres dont le titulaire des droits d'auteur est introuvable qui sont rendues conformément aux normes de service de la Commission	2021-2022 : 100 % 2022-2023 : 50 % 2023-2024 : 92 %	Au moins 80 %	31 mars 2025
Nombre de décisions annulées en révision judiciaire pour des motifs liés à l'équité procédurale	2021-2022 : 0 2022-2023 : 0 2023-2024 : 0	0	31 mars 2025
Pourcentage des parties impliquées dans les instances (d'homologation de tarifs) qui conviennent que les processus de la Commission sont transparents*	2021-2022 : non disponible 2022-2023 : non disponible 2023-2024 : non disponible	à déterminer	à déterminer
Pourcentage de parties impliquées dans les instances (d'homologation de tarifs)	2021-2022 : non disponible 2022-2023 : non disponible 2023-2024 : non disponible	à déterminer	à déterminer

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible	Date d'atteinte de la cible
qui conviennent que les processus de la Commission sont efficaces*			

* Remarque : Malgré des efforts importants, la Commission n'a pas été en mesure de collecter suffisamment de données auprès des parties pour évaluer les indicateurs instaurés en 2023-2024. Par conséquent, la Commission n'est pas en mesure d'établir une cible et de rendre compte de ces indicateurs. Elle a l'intention de les ajuster lors du prochain cycle de modifications du Cadre ministériel des résultats pour remédier à cet enjeu. Les indicateurs mis à jour seront présentés dans le Plan ministériel 2026-2027 de la Commission.

Des renseignements supplémentaires sur les [résultats détaillés et l'information sur le rendement](#) pour le répertoire des programmes de la Commission du droit d'auteur en 2025-2026 figurent dans l'InfoBase du GC.

Plans visant à atteindre les cibles

La section suivante décrit les résultats prévus relativement aux Tarifs et licences liés au droit d'auteur en 2025-2026, continuant la mise en œuvre du plan établi en 2024-2025.

Délivrance efficace et transparente de tarifs et de licences

1. ***Améliorer la capacité de la Commission en tant que facilitatrice du marché***

La Commission du droit d'auteur joue un rôle clé en tant que facilitateur dans le marché du droit d'auteur au Canada. Elle entreprendra des consultations sur son régime de cas particuliers afin de cerner des moyens d'en augmenter l'accessibilité et l'efficacité comme un outil de facilitation du marché. La Commission examinera aussi ses services d'octroi de licences pour les œuvres dont les titulaires de droits d'auteur sont introuvables avec le même objectif.

La Commission continuera également sa réflexion sur son rôle dans le marché du droit d'auteur, comme prévu à la phase II de l'Initiative de modernisation. À cette fin, elle s'entretiendra avec les communautés de créateurs et d'utilisateurs pour mieux comprendre leurs besoins et leurs pratiques. Elle continuera également à miser sur ses relations avec d'autres organismes canadiens responsables de la réglementation de marchés, y compris par sa participation au Forum canadien des organismes de réglementation numérique, et avec ses homologues internationaux pour échanger des pratiques exemplaires et des connaissances spécialisées sur des questions d'intérêt commun, comme la valorisation du contenu et la recherche fondée sur les données sur le marché numérique.

2. ***Continuer la saine gestion de l'inventaire des dossiers de la Commission***

La Commission continuera à travailler à réduire son inventaire de dossiers rétroactifs, tout en gérant l'afflux régulier de nouveaux cas. Elle continuera à offrir des conseils aux parties en vue d'améliorer l'efficacité et la prévisibilité de ses instances, à augmenter sa capacité interne de gestion d'instances et à élaborer et mettre en œuvre des normes de service internes pour mesurer et surveiller son propre rendement.

3. ***Maintenir de saines pratiques organisationnelles***

La Commission s'engage à respecter ses obligations de fournir des services de haute qualité aux Canadiens par la saine gestion de ses ressources. Toutefois, en raison de sa taille, de son budget et de ressources humaines limitées (la Commission est une micro-organisation fédérale ne comptant que quelque 20 ETP), elle a dû adopter des outils et des systèmes de gestion novateurs dans la mesure du possible pour augmenter son efficacité. Le développement de ses capacités organisationnelles de cette manière se poursuivra comme priorité en 2025-2026. La Commission

compte revoir ses systèmes de gestion de l'information (GI) et intégrer de nouveaux outils de GI qui viendront appuyer son objectif d'augmenter la productivité, la transparence et l'accessibilité de ses opérations.

Quant à sa capacité en ressources humaines, la Commission continuera d'accorder la priorité au bien-être, à la sécurité, à la sûreté et à l'accessibilité du milieu de travail. Elle renforcera également ses stratégies de perfectionnement professionnel et de fidélisation afin de minimiser le roulement du personnel. Dans le cadre de ces stratégies et en général, la Commission continuera à promouvoir la diversité et l'inclusion conformément à ses engagements pris dans le cadre du [Défi 50-30](#).

Ressources prévues pour atteindre les résultats

Tableau 2 : Ressources prévues pour atteindre les résultats relativement aux Tarifs et licences liés au droit d'auteur

Le tableau 2 fournit un résumé des dépenses prévues et des équivalents temps plein requis pour atteindre ces résultats.

Ressources	Prévues en 2025-2026
Dépenses	3 784 463 \$
Équivalents temps plein	21

[Des renseignements exhaustifs sur les ressources financières](#) et [les ressources humaines](#) en ce qui concerne le répertoire des programmes de la Commission du droit d'auteur se trouvent dans l'InfoBase du GC.

Priorités gouvernementales connexes

Analyse comparative entre les sexes plus

La Commission ne dispose pas de plan officiel d'Analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus). Cependant, en tant que tribunal administratif fédéral, ses procédures, selon la *Loi sur le droit d'auteur*, sont accessibles à tous les Canadiens, et toute question liée à l'ACS Plus est dûment prise en compte.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme à l'horizon 2030) et objectifs de développement durable des Nations Unies

Bien que la Commission soit une micro-organisation n'ayant qu'une très petite empreinte carbone, elle privilégie d'adhérer aux principes du programme 2030 de l'Organisation des Nations Unies en matière de développement durable, aux objectifs de développement durable de l'ONU et à la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030. Plus particulièrement, la Commission a élaboré sa première stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) en 2023-2024 et son premier rapport SMDD en 2024-2025, conformément à la Stratégie fédérale de développement durable de 2022 à 2026 (SFDD) et aux exigences de la *Loi fédérale sur le développement durable*.

Plus de renseignements sur l'apport de la Commission du droit d'auteur du Canada au Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme à l'horizon 2030 et à la Stratégie fédérale de développement durable se trouvent dans notre [stratégie ministérielle de développement durable](#).

Répertoire des programmes

Tarifs et licences liés au droit d'auteur est appuyé par le programme suivant :

- Établissement de tarifs et délivrance de licences pour l'utilisation des droits d'auteur

Des renseignements supplémentaires sur le répertoire des programmes pour Tarifs et licences liés au droit d'auteur se trouvent sur la page [Résultats](#) dans l'InfoBase du GC.

Services internes

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Plans visant à atteindre les cibles](#)
- [Ressources prévues pour atteindre les résultats](#)
- [Planification de l'attribution de marchés aux entreprises autochtones](#)

Description

Les services internes sont les services fournis au sein d'un ministère afin qu'il puisse s'acquitter de ses obligations et assurer la prestation de ses programmes. Les dix catégories de services internes sont les suivantes :

- services de gestion et de surveillance ;
- services de communication ;
- services juridiques ;
- services de gestion des ressources humaines ;
- services de gestion des finances ;
- services de gestion de l'information ;
- services des technologies de l'information ;
- services de gestion des biens immobiliers ;
- services de gestion du matériel ;
- services de gestion des acquisitions.

Plans visant à atteindre les cibles

Cette section présente les mesures prévues par le ministère pour atteindre les résultats et les cibles en ce qui a trait aux services internes.

La Commission reçoit un appui opportun de ses services internes, notamment en matière de services financiers, de ressources humaines, de communications, de gestion de l'information et de technologie de l'information, ainsi que de gestion des installations. Ces activités sont essentielles pour permettre la réalisation de son mandat et de ses objectifs. Ces services sont bonifiés par des ententes de service avec certains ministères plus grands, notamment Innovation, Sciences et Développement économique (ISDE) et Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC).

En 2025-2026, la Commission continuera de surveiller ces ententes de service pour s'assurer qu'elles répondent à ses besoins et correspondent aux politiques, règlements, directives et pratiques exemplaires du Gouvernement du Canada, et les mettra à jour au besoin. La Commission poursuivra également la modernisation de son cadre et de ses outils de gestion de l'information.

Ressources prévues pour atteindre les résultats

Tableau 3 : Ressources prévues pour atteindre les résultats en ce qui a trait aux services internes pour l'exercice

Le tableau 3 fournit un résumé des dépenses prévues et des équivalents temps plein requis pour atteindre ces résultats.

Ressources	Prévues
Dépenses	946 116 \$
Équivalents temps plein	5

[Des renseignements exhaustifs sur les ressources financières](#) et [les ressources humaines](#) en ce qui concerne le répertoire des programmes de la Commission se trouvent dans l'InfoBase du GC.

Planification de l'attribution de marchés aux entreprises autochtones

Chaque année, les ministères du gouvernement du Canada doivent respecter la cible de 5 % de la valeur totale des marchés en ce qui concerne l'attribution de marchés à des entreprises autochtones. Cet engagement doit être entièrement mis en œuvre d'ici la fin de l'exercice 2024-2025.

À titre de micro-organisation, la Commission octroie peu de marchés, et ceux qu'elle attribue sont souvent spécialisés ou de faible valeur (p. ex. traduction, conception graphique de documents). La Commission utilisera tous les outils à sa disposition, ainsi que les pratiques exemplaires partagées par d'autres petites et micro-organisations afin de pouvoir atteindre cette cible de manière continue.

Tableau 4 : Pourcentage de contrats attribués ou qu'il est prévu d'attribuer à des entreprises autochtones

Le tableau 4 présente les résultats actuels et réels ainsi que les résultats prévus et projetés quant au pourcentage total de contrats que le ministère a attribués à des entreprises autochtones.

Champ de déclaration de 5 %	Résultats réels de 2023-2024	Résultats prévus pour 2024-2025	Résultats projetés pour 2025-2026
Pourcentage total de marchés avec des entreprises autochtones	10.7 %	10 %	5 %

Dépenses et ressources humaines prévues

Cette section donne un aperçu des dépenses et des ressources humaines prévues de la Commission du droit d'auteur du Canada pour les trois prochains exercices et compare les dépenses prévues pour l'exercice 2025-2026 avec les dépenses réelles pour l'exercice en cours et les exercices précédents.

Dans la présente section

- [Dépenses](#)
- [Financement](#)
- [État condensé prospectif des opérations](#)
- [Ressources humaines](#)

Dépenses

Cette section présente un aperçu des dépenses prévues du ministère de 2022-2023 à 2027-2028.

Sommaire du rendement budgétaire

Tableau 5 : Sommaire des dépenses de trois exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau 5 indique la somme d'argent dépensée par la Commission du droit d'auteur au cours des trois derniers exercices pour s'acquitter de ses responsabilités essentielles et assurer la prestation de ses services internes. Les montants pour l'exercice en cours sont prévus en fonction des dépenses à ce jour.

Responsabilités essentielles et services internes :	Dépenses réelles de 2022-2023	Dépenses réelles de 2023-2024	Dépenses prévues pour 2024-2025
Tarifs et licences liés au droit d'auteur	3 196 630 \$	3 259 894 \$	3 564 988 \$
Services internes	799 157 \$	814 955 \$	891 247 \$
Total	3 995 787 \$	4 074 849 \$	4 456 235 \$

Analyse des dépenses des trois derniers exercices

Les dépenses annuelles prévues ne sont pas toujours entièrement réalisées, et ce, pour diverses raisons. À titre de micro-organisation, la Commission n'est pas toujours en mesure de réagir rapidement lorsque les plans ou les situations changent. Par exemple, les défis liés au recrutement peuvent retarder les activités prévues ; de même, la réaffectation des ressources en fonction de l'évolution des besoins de l'organisation peut prendre du temps à se traduire par des changements dans les dépenses et les prévisions financières correspondantes. En outre, une portion des dépenses de la Commission est liée à sa charge de travail. Ainsi, des changements imprévus dans les calendriers des instances et à la charge de travail peuvent avoir un impact important sur les dépenses prévues. La Commission a pris des mesures pour améliorer sa planification de la relève du personnel et pour augmenter sa capacité de planification financière à moyen et à long terme afin de mieux faire face à ces risques.

Des renseignements financiers plus détaillés des exercices précédents se trouvent dans la [section Finances de l'InfoBase du GC](#).

Tableau 6 : Dépenses prévues au cours des trois prochains exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau 6 indique la somme d'argent que la Commission du droit d'auteur prévoit dépenser au cours des trois prochains exercices pour s'acquitter de ses responsabilités essentielles et assurer la prestation de ses services internes.

Responsabilités essentielles et services internes :	Dépenses prévues pour 2025-2026	Dépenses prévues pour 2026-2027	Dépenses prévues pour 2027-2028
Tarifs et licences liés au droit d'auteur	3 784 463 \$	3 787 392 \$	3 787 392 \$
Services internes	946 116 \$	946 848 \$	946 848 \$
Total	4 730 579 \$	4 734 240 \$	4 734 240 \$

Analyse des dépenses des trois prochains exercices

En 2025-2026, une portion des dépenses planifiées de la Commission sera affectée au rééquipement du lieu de travail, notamment pour achever la mise en œuvre des plans relatifs à la sécurité, la sûreté et l'accessibilité des bureaux. Une autre grande priorité en matière de dépenses sera d'améliorer la gestion de l'information interne afin de l'aligner avec le service de dépôt électronique récemment adopté.

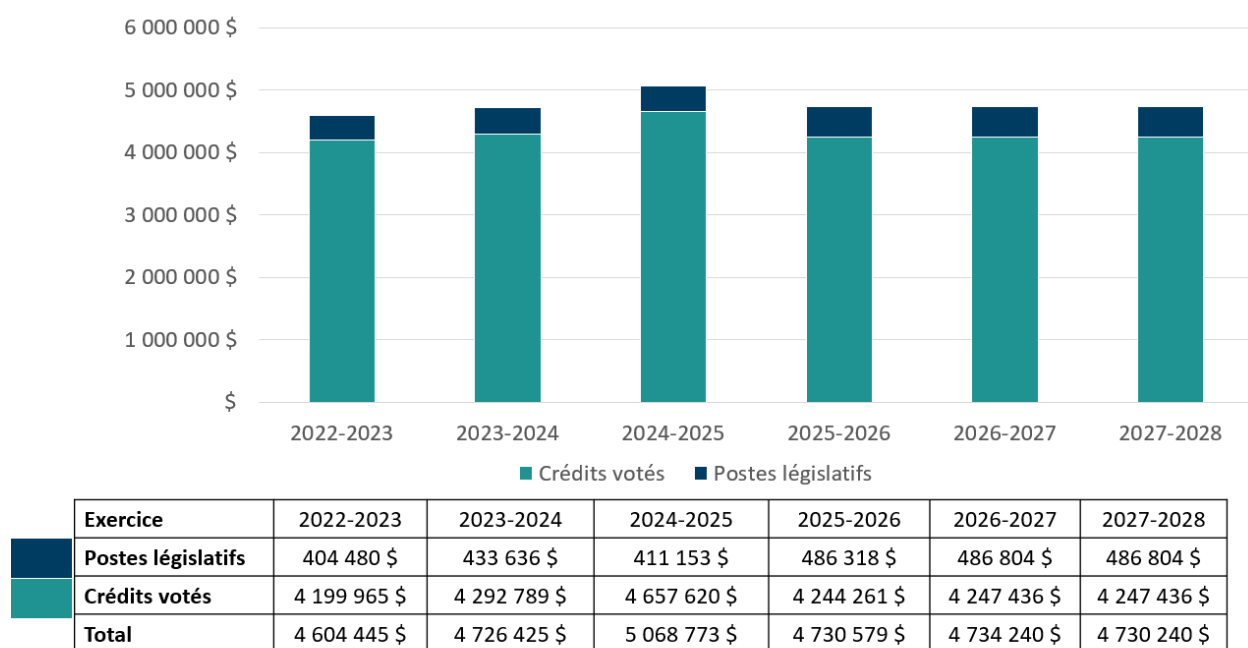
Des [renseignements financiers plus détaillés des dépenses prévues](#) se trouvent dans la section Finances de l'InfoBase du GC.

Financement

Cette section présente un aperçu du financement voté et législatif du ministère par rapport à ses responsabilités essentielles et à ses services internes. Pour en savoir plus sur les autorisations de financement, consultez les [budgets et dépenses du gouvernement du Canada](#).

Graphique 1 : Financement approuvé (législatif et voté) pour une période de six exercices

Le graphique 1 résume le financement voté et législatif du ministère pour la période de 2022-2023 à 2027-2028.



Description textuelle du graphique 1

Exercice	Total	Voté	Législatif
2022-2023	4 604 445 \$	4 199 965 \$	404 480 \$
2023-2024	4 726 425 \$	4 292 789 \$	433 636 \$
2024-2025	5 068 773 \$	4 657 620 \$	411 153 \$
2025-2026	4 730 579 \$	4 244 261 \$	486 318 \$
2026-2027	4 734 240 \$	4 247 436 \$	486 804 \$
2027-2028	4 734 240 \$	4 247 436 \$	486 804 \$

Analyse du financement législatif et voté pour une période de six exercices

Le financement planifié de la Commission est très stable au fil du temps, compte tenu de sa très petite taille, de ses activités prescrites limitées et du fait qu'elle ne dispose pas de sources additionnelles de revenus. Les variations des niveaux de financement sont principalement attribuables aux ajustements salariaux résultant de la mise en œuvre de nouvelles conventions collectives.

Pour en savoir plus sur les crédits ministériels de la Commission du droit d'auteur, consultez le [Budget principal des dépenses de 2025-2026](#).

État des résultats prospectif

L'état condensé prospectif des opérations donne un aperçu des opérations de la Commission de 2024-2025 à 2025-2026.

Tableau 7 : État des résultats prospectifs pour l'exercice terminé le 31 mars 2026 (en dollars)

Le tableau 7 résume les charges et les revenus affectant le coût de fonctionnement avant le financement du gouvernement et les transferts pour la période de 2024-2025 à 2025-2026. Les montants prévus et projetés dans le présent état des opérations ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les montants prévus et projetés qui sont présentés dans d'autres sections du Plan ministériel ont été établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses. Les montants peuvent donc différer.

Renseignements financiers	Résultats prévus pour 2024-2025	Résultats projetés pour 2025-2026	Différence (projetés moins prévus)
Total des charges	5 066 528 \$	5 110 587 \$	(44 059 \$)
Total des revenus	-	-	-
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	5 066 528 \$	5 110 587 \$	(44 059 \$)

Analyse des résultats prévus et projetés

En préparant l'État des résultats prospectif, la Commission base ses estimations sur des hypothèses internes à propos de son avenir, en fonction de l'expérience passée et d'autres considérations pertinentes. Les facteurs qui pourraient aboutir à des différences matérielles entre l'État des opérations prospectif et l'énoncé historique des opérations comprennent : a) le moment et le volume des acquisitions et des cessions d'immobilisations corporelles qui peuvent avoir une incidence sur les gains, les pertes et les charges d'amortissement ; b) la mise en œuvre de nouvelles conventions collectives ; et c) d'autres changements en ce qui concerne le budget d'exploitation, comme de nouvelles initiatives ou des ajustements techniques effectués au cours de l'année.

Un [état des résultats prospectif et des notes connexes pour 2025-2026](#) plus détaillées, y compris un rapprochement du coût net des opérations avec les autorisations demandées, sont accessibles sur le site Web de la Commission.

Ressources humaines

Cette section présente un aperçu des ressources humaines réelles et prévues du ministère pour la période de 2022-2023 à 2027-2028.

Tableau 8 : Ressources humaines réelles pour les responsabilités essentielles et les services internes
Le tableau 8 fournit un résumé des ressources humaines, en équivalents temps plein, associées aux responsabilités essentielles et aux services internes de la Commission du droit d'auteur pour les trois derniers exercices. Les ressources humaines pour l'exercice en cours sont prévues en fonction des données de l'exercice à ce jour.

Responsabilités essentielles et services internes	Nombre d'équivalents temps plein réel pour 2022-2023	Nombre d'équivalents temps plein réel pour 2023-2024	Nombre d'équivalents temps plein prévus pour 2024-2025
Tarifs et licences liés au droit d'auteur	20	20	21
Services internes	4	4	5
Total	24	24	26

Analyse des ressources humaines des trois derniers exercices

À titre de micro-organisation ayant des dépenses et des activités planifiées très stables, le nombre d'ETP de la Commission varie très peu au fil du temps. En 2024-2025, les ETP ont augmenté de deux alors que la Commission a augmenté sa capacité tant au titre de ses responsabilités essentielles que de ses équipes de services internes.

Tableau 9 : Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau 9 présente des renseignements sur les ressources humaines, en équivalents temps plein, pour les responsabilités essentielles et les services internes de la Commission prévus au cours des trois prochains exercices.

Responsabilités essentielles et services internes	Nombre d'équivalents temps plein prévus en 2025-2026	Nombre d'équivalents temps plein prévus en 2026-2027	Nombre d'équivalents temps plein prévus en 2027-2028
Tarifs et licences liés au droit d'auteur	21	21	21
Services internes	5	5	5
Total	26	26	26

Analyse des ressources humaines pour les trois prochains exercices

Il n'y a pas de changement prévu en ce qui concerne les ressources ou des responsabilités essentielles de la Commission. Ainsi, les ETP planifiés sont stables pour les années futures.

Renseignements ministériels

Profil du ministère

Ministre de tutelle : L'honorable Anita Anand, Ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie

Administrateur général : Drew Olsen, Vice-président et premier dirigeant

Portefeuille ministériel : Innovation, Sciences et Développement économique

Instrument(s) habilitant(s) : [Loi sur le droit d'auteur](#)

Année de constitution ou de création : 1989

Coordonnées du ministère

Adresse postale :

56, rue Sparks, bureau 800

Ottawa (Ontario) K1A 0C9

Numéro de téléphone : (613) 952-8621

Adresse courriel : secretariat@cb-cda.gc.ca

Site(s) Web : <https://cb-cda.gc.ca/fr>

Tableaux de renseignements supplémentaires

À titre de tribunal administratif et de micro-organisation, la Commission du droit d'auteur ne publie pas de tableaux de renseignements supplémentaires.

Des renseignements sur la Stratégie ministérielle de développement durable de la Commission sont disponibles sur son [site Web](#).

Dépenses fiscales fédérales

Le Plan ministériel de la Commission du droit d'auteur du Canada ne comprend pas de renseignements sur les dépenses fiscales.

Il est possible de recourir au système fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'imposition, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#).

Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, dont des descriptions, des objectifs, des données historiques et des renvois aux programmes de dépenses fédérales connexes ainsi qu'aux évaluations et aux résultats de l'ACS Plus liés aux dépenses fiscales.

Définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) (gender-based analysis plus [GBA Plus])

Est un outil analytique servant à l'élaboration de politiques, de programmes et d'autres initiatives adaptés et inclusifs. Il s'agit d'un processus permettant de comprendre qui est impacté par l'enjeu ou l'occasion abordée par l'initiative ; de déterminer comment l'initiative pourrait être adaptée aux différents besoins des personnes les plus impactées ; de même que d'anticiper et de lever les obstacles empêchant d'accéder à l'initiative ou d'en bénéficier. L'ACS Plus est une analyse intersectionnelle qui va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre), pour prendre en compte d'autres facteurs tels que l'âge, le handicap, l'éducation, l'ethnicité, la situation économique, la géographie (y compris la ruralité), la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle.

L'utilisation de l'ACS Plus implique d'adopter dans notre travail une approche qui tienne compte du genre et de la diversité. Prendre en compte tous les facteurs identitaires intersectionnels dans le cadre de l'ACS Plus, pas seulement le sexe et le genre, est un engagement du gouvernement du Canada.

Cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui établit un lien entre les responsabilités essentielles et les résultats ministériels ainsi que les indicateurs de résultat ministériel d'un ministère.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'un ministère, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital ; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des ministères ou à des particuliers ; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)

Autorisations non budgétaires comprenant des opérations sur l'actif et le passif pour des prêts, des placements et des avances ou des comptes à fins déterminées, établis en vertu de lois particulières ou d'autorisations non législatives dans le budget des dépenses et ailleurs. Les opérations non budgétaires sont des dépenses et des rentrées liées aux créances du gouvernement envers des tiers et à ses obligations à l'égard de ces derniers. Les opérations non budgétaires incluent l'ensemble des opérations portant sur les prêts, les investissements et les avances de fonds ; en comptant et en comptes débiteurs ; en fonds publics reçus ou perçus à des fins admises ; et tout autre actif et responsabilité. Les autres biens ou obligations, qui ne sont pas définis de façon précise dans les codes d'autorisations G à P,

doivent être enregistrés sous un code R, qui est le code d'autorisation résiduel pour tous les autres biens et obligations.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait au Plan ministériel et au Rapport sur les résultats ministériels, montants présentés dans le Budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

entreprise autochtone (indigenous business)

Organisation qui, aux fins de l'annexe E – Procédures obligatoires pour les marchés attribués aux entreprises autochtones de la Directive sur la gestion de l'approvisionnement ainsi que de l'engagement du gouvernement du Canada d'attribuer obligatoirement chaque année au moins 5 % de la valeur totale des marchés à des entreprises autochtones, correspond à la définition et aux exigences définies dans le [Répertoire des entreprises autochtones](#).

équivalent temps plein (full-time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Pour un poste donné, le nombre d'équivalents temps plein représente le rapport entre le nombre d'heures travaillées par une personne, divisé par le nombre d'heures normales prévues dans sa convention collective.

indicateur de rendement (performance indicator)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'un ministère, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Mesure quantitative des progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Initiative dans le cadre de laquelle deux ministères fédéraux ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment un ministère entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

Plan ministériel (Departmental Plan)

Exposé des plans et du rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires. Les plans ministériels couvrent une période de trois ans et sont habituellement présentés au Parlement au printemps.

priorités gouvernementales (government priorities)

Aux fins du Plan ministériel 2025-2026, les priorités gouvernementales sont les thèmes généraux décrivant le programme du gouvernement dans le [discours du Trône du 23 novembre 2021](#) : bâtir un présent et un avenir plus sains ; développer une économie plus résiliente ; mener une action climatique audacieuse ; travailler plus fort pour rendre les collectivités sécuritaires ; défendre la diversité et l'inclusion ; avancer plus rapidement sur la voie de la réconciliation ; lutter pour un monde plus sûr, plus juste et plus équitable.

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

Rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Rapport qui présente les réalisations réelles d'un ministère par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons retenues ont été cernées.

répertoire des programmes (program inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes du ministère qui décrit la manière dont les ressources sont organisées pour s'acquitter des responsabilités essentielles du ministère et atteindre ses résultats prévus.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (result)

Conséquence attribuable en partie aux activités d'un ministère, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'un ministère, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence du ministère.

résultat ministériel (departmental result)

Effet ou résultat que vise un ministère. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats des programmes.